

# COMMISSION CLIMAT POUR LA REGION DU SAHEL

## GRUPE DE TRAVAIL CONJOINT (GTC)

### PLAN D'INVESTISSEMENT CLIMAT DE LA REGION DU SAHEL (PIC-RS 2018-2030)

#### VOLUME 4 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE (RAPPORT PROVISOIRE)

#### ÉQUIPE DE CONSULTANTS :

*Abdou SOULEY, Socio économiste planificateur, Chef de mission*

*Aboubacar ISSA, Environnement-Gestion des Ressources Naturelles, Chef de mission en second*

*Aminou TASSIOU agropastoraliste*

*Alioune Tamchir THIAM, Énergies et efficacité énergétique*

*Djibrine N'GARMIG NIG, Gestion des ressources en eau*

*Sidi El Moctar CHEIGUER, Communication et plaidoyer*

**Septembre 2018**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Au niveau international.....</b>	<b>3</b>
1.1.1. Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS.....	3
1.1.2. Conférence ministérielle de la CC-RS.....	4
1.1.3. Réunion des Experts du Groupe de Travail Conjoint de la CC-RS.....	5
<b>1.2. Au niveau national.....</b>	<b>7</b>
1.2.1. Comité d'Orientation et de Suivi Elargi (COSE).....	7
1.2.2. Organes de coordination technique.....	8
1.2.3. Organes consultatifs de concertation.....	9
<b>II. CADRE ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1. Instruments de mise en œuvre.....</b>	<b>10</b>
2.1.1. Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020).....	10
2.1.2. Programmes nationaux.....	10
2.1.3. Plans d'action sectoriels et programmes transversaux.....	10
<b>2.2. Analyse des parties prenantes.....</b>	<b>11</b>
2.2.1. Acteurs nationaux.....	11
2.2.1.1. Etats.....	11
2.2.1.2. Collectivités Territoriales.....	12
2.2.1.3. Secteur privé.....	12
2.2.1.4. Société civile.....	13
2.2.1.5. Organismes d'intégration sous-régionale.....	13
2.2.1.6. Partenaires Techniques et Financiers.....	13

## **INTRODUCTION**

Le présent volume traite du dispositif institutionnel de mise en œuvre du PIC-RS 2018-2030, ainsi que des différentes parties prenantes qui y contribuent. Il fait partie intégrante du Plan d'Investissement Climat de la Région du Sahel.

Il s'articule autour des axes suivants : i) la présentation du dispositif institutionnel de mise en œuvre à travers ses instances politiques et ses organes techniques de coordination aux différents niveaux ; ii) l'identification et l'analyse du rôle des parties prenantes (Etats, GTC-RC, Organismes sous-régionaux, Points Focaux Nationaux du GTC, Collectivités territoriales, secteur privé, PTFs, Société civile) dans le fonctionnement du dispositif.

## **I. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION**

Afin de mener à bien sa mission, la Commission de la Région Sahel devra disposer d'un cadre de gouvernance inclusif, dynamique et opérationnel, fondé sur la collaboration et la coopération avec toutes les organisations sous-régionales et régionales existantes pertinentes.

Le choix des organes du Dispositif Institutionnel de mise en œuvre du PIC-RS repose, autant que possible, sur la capitalisation de l'existant. En effet, la mise en œuvre du PIC-RS ne doit pas donner lieu à la création de nouveaux organes, mais doit plutôt se baser sur ceux qui existent déjà. En outre, le principe de la responsabilité mutuelle exige des Etats et de leurs partenaires qu'ils assument pleinement les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PIC-RS.

Le dispositif institutionnel de coordination est composé :

- i) d'instances de concertation politiques et techniques au niveau international ;
- ii) d'organes de coordination aux niveaux national et régional ;
- iii) d'organes de consultation multi acteurs.

### **1.1. Au niveau international**

Les instances politiques de concertation sont constituées de :

1. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS ;
2. La Conférence ministérielle de la CC-RS.

#### **1.1.1. Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS**

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS, présidée par le Président en exercice de la Commission de la Région du Sahel, se réunit tous les deux (2) ans pour :

- Evaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech ;
- Evaluer les résultats issus de l'exécution du PIC-RS ;
- Fixer des orientations et formuler des recommandations à la Conférence ministérielle.

Les réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS sont préparées et organisées par le Cabinet du Président en exercice, en étroite collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre, celui du Ministère chargé de l'Environnement du pays qui assure la présidence de la Commission et en relation avec les pays membres de la Commission de la Région du Sahel.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS entretient des relations de collaboration, d'échanges et de partage d'expériences avec la Commission Climat de la Région du Bassin du Congo, la Commission Climat des Etats Insulaires. Elle harmonise et articule ses initiatives en parfaite coordination avec le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains sur les changements climatiques (CAHOSCC).

La présidence de la Commission Climat de la Région du Sahel peut être fixe ou tournante.

#### 1.1.2. Conférence ministérielle de la CC-RS

La Conférence ministérielle de la CC-RS se réunit tous les ans, avec comme missions de :

- Apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PIC-RS ;
- Donner les directives nécessaires au GTC-CC-RS en vue d'une bonne exécution du PIC-RS ;
- Décider des éventuelles réorientations du PIC-RS sur la base des résultats majeurs observés ;
- Préparer le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS;
- Soumettre des projets de décisions à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CC-RS.

La Conférence ministérielle de la CC-RS est présidée par le Ministre chargé de l'Environnement du pays en exercice, en relation avec le Cabinet du Président de la République, le Cabinet du Premier Ministre. A cet effet, il prépare et organise la Conférence ministérielle de la CC-RS.

La Conférence ministérielle de la CC-RS entretient des relations étroites avec la Conférence des Ministres Africains sur l'Environnement (CMAE) en matière

d'orientations et d'initiatives africaines à mettre en œuvre à l'échelle africaine dans le domaine des changements climatiques.

### 1.1.3. Réunion des Experts du Groupe de Travail Conjoint de la CC-RS

Le GTC-CC-RS regroupe, au plan international, l'ensemble des Points Focaux de la Commission Climat de la Région du Sahel (CC-RS). Il est présidé par l'un des Points Focaux Nationaux du pays en exercice de la Conférence de la Commission. Il se réunit deux (2) fois par an dans le pays qui assure la présidence de la Commission.

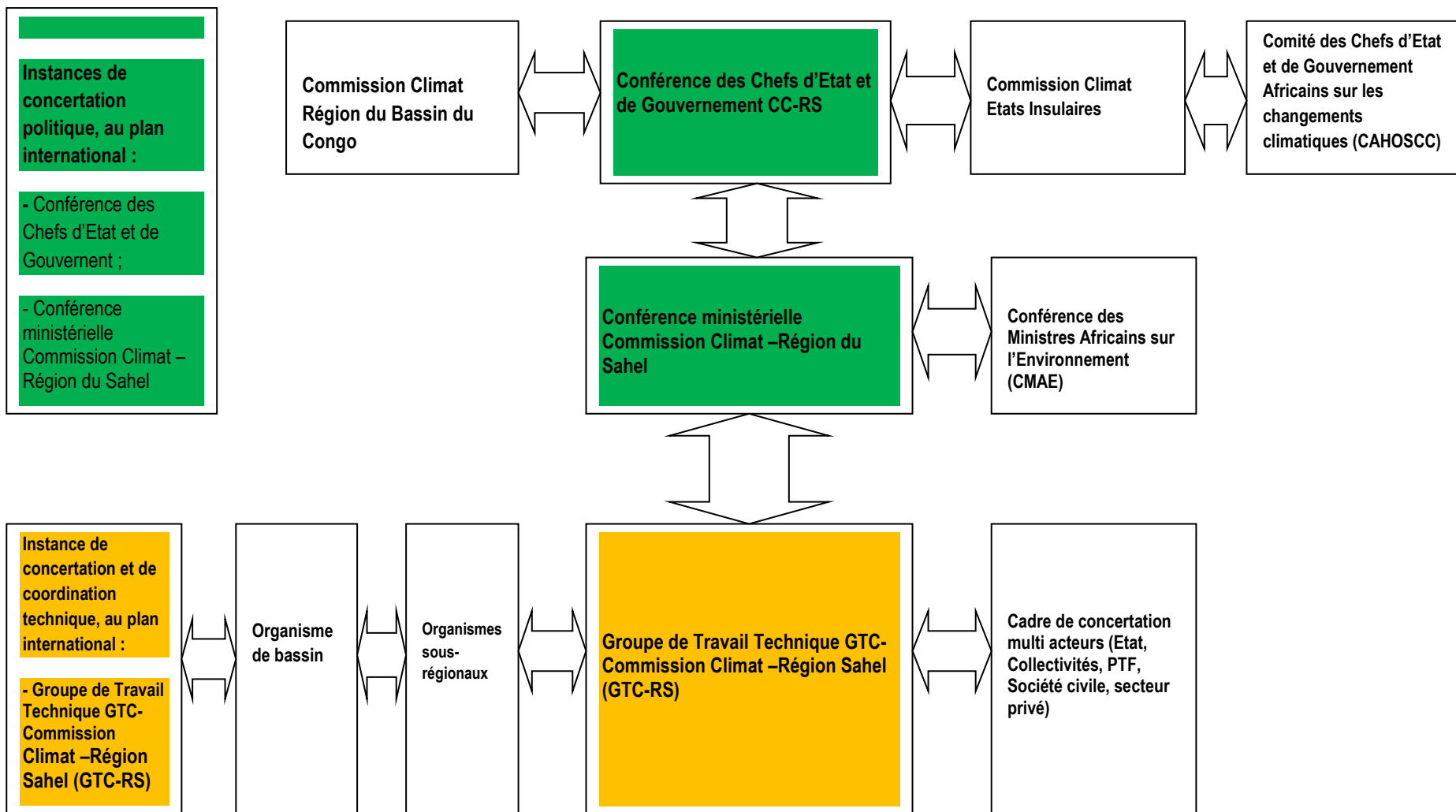
Le GTC-CC-RS constitue la cheville ouvrière du dispositif institutionnel de coordination et l'instance de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PIC-RS. Il rendra compte régulièrement au Président de la Conférence ministérielle.

Le CTC-CC-RS est l'organe technique de suivi de la mise en œuvre du PIC-RS à l'échelle des 17 pays. A ce titre, sous l'impulsion de son président, il est chargé de : i) donner les orientations techniques aux Points Focaux Nationaux, en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi du PIC-RS ; ii) assurer la validation des rapports issus du processus de mise en œuvre iii) coordonner les activités de suivi et d'évaluation des actions du PIC-RS ; iv) instaurer un dialogue permanent avec les différentes parties prenantes autour des résultats du PIC-RS ; v) animer le mécanisme de revues du PIC-RS et coordonner la mise en œuvre des recommandations qui en résultent.

Afin de formaliser l'existence de ces différentes instances à l'échelle internationale et de préciser leurs règles de fonctionnement, la Présidence en exercice de la Commission Climat de la Région du Sahel (CC-RS) devra formuler et proposer des textes juridiques appropriés en vue de leur adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le schéma ci-dessous présente les instances de concertation politiques et techniques au niveau international.

## Schéma N°1 : Instances de concertation politiques et techniques au niveau international



## 1.2. Au niveau national

L'existence du dispositif institutionnel de mise en œuvre des Stratégies Nationales portant sur l'énergie durable pour tous (SE4ALL-2030) qui ont le même horizon temporel (2030), la même problématique de développement durable et les mêmes enjeux (atténuation, adaptation aux changements climatiques), constitue un atout et une opportunité sur laquelle peut être bâti celui du PIC-RS.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PIC-RS s'appuiera sur les Comités Nationaux d'Orientation et de Suivi (COS) du secteur « Energie » en élargissant sa composition à d'autres structures (notamment les Organismes Nationaux de Coordination des Accords sur les changements climatiques) afin de garantir une pleine participation de l'ensemble des parties prenantes au niveau national.

Dans chacun des pays de la Région du Sahel, la mise en œuvre du PIC-RS sera sous la tutelle institutionnelle du « Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable ».

### 1.2.1. Comité d'Orientation et de Suivi Elargi (COSE)

Le suivi de la mise en œuvre du PIC-RS sera assuré par un Comité d'Orientation et de Suivi Elargi (COSE) présidé par la Primature (Premier Ministère) composé comme suit (liste non limitative):

#### **Comité d'Orientation et de Suivi Elargi (COSE)**

**Présidence : Primature**

**Membres :**

- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère en charge de la Coopération internationale ;
- Ministère en charge du Plan ;
- Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Ministère en charge de l'Energie ;
- Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique ;
- Ministère en charge de la Promotion de la Femme ;
- Organismes Nationaux de Coordination(ONC) ;

- Partenaires Techniques et Financiers représentés par le Chef de file et leaders thématiques.
- Secteur privé à travers leurs structures représentatives (Chambre de Commerces d'Industries et d'Agriculture) ;
- Société civile (ONG et autres structures représentatives), et
- Association des structures bancaires et de micro finances.

Dans tous les pays concernés, ces COSE auront pour missions essentielles : (i) Définir et mettre en œuvre les orientations du PIC-RS ; (ii) Passer en revue les actions en cours, les difficultés rencontrées, les plannings de la période suivante et toutes autres questions intéressant la mise en œuvre du Plan ; et (iii) Aider à la mobilisation des partenariats techniques et financiers.

---

Les COSE ont vocation à s'intégrer harmonieusement en tant que sous-ensembles des dispositifs institutionnels des cadres stratégiques nationaux (Plans de Développement Economique et social) et à s'adapter à la situation réelle de chaque pays.

Le PIC-RS sera exécutée par le Gouvernement de chacun des pays concernés, suivant la modalité d'exécution nationale, avec le soutien des Partenaires au développement (PTF) du pays et de la Région du Sahel dans son ensemble.

---

La Primature est l'Autorité gouvernementale de coordination du suivi institutionnel de la mise en œuvre du PIC-RS, et à ce titre, elle assure la Présidence du COSE. Elle rend compte périodiquement au Président de la République. Le COSE se réunit une fois par an en session ordinaire, sous la présidence du Premier Ministre, pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre, fournir des directives et aplanir les contraintes. Le COSE pourrait se réunir au démarrage du PIC-RS, si besoin en est, ou pour des motifs exceptionnels à tout moment, si nécessaire.

Le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable est le porteur du PIC-RS, en collaboration avec ses principaux partenaires nationaux d'exécution que sont : Les Ministères en charge de l'Energie, de l'Agriculture, d'Elevage, d'Hydraulique, le Ministère en charge de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales, le Ministère en charge de l'Industrie, l'Organisme National de Coordination des Accords sur les Changements climatiques (liste non limitative).

En tant que porteur du PIC-RS, le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable assure la promotion et la coordination de sa mise en œuvre.

---

### 1.2.2. Organes de coordination technique



La mise en œuvre du PIC-RS sur le terrain, aux niveaux national, régional et local, se fait à travers ses Programmes et sous Programmes thématiques et sous-sectoriels.

Le GTN-CC-RS (Groupe de Travail National Climat) regroupant l'Organe National de Coordination des Conventions environnementales et l'ensemble des partenaires institutionnels nationaux, aux Chefs de File et aux leaders thématiques des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des pays concernés, assure le pilotage de la mise en œuvre PIC-RS.

Le GTN-CC-RS accompagnera les Ministères sectoriels dans la planification et la gestion générale de la mise œuvre du PIC-RS au niveau national, dans l'établissement des rapports nationaux à l'attention du COSE et du Gouvernement, dans le domaine du suivi et de l'évaluation du Plan, de la supervision des partenaires impliqués dans la mise en œuvre, ainsi que de la gestion et de la vérification de l'utilisation des ressources mobilisées et/ou affectées au PIC-RS.

---

Le GTN-CC-RS National de chaque pays constituera une sorte de Secrétariat Permanent auprès du COSE et jouera la fonction essentielle de pilier du dispositif institutionnel de coordination au niveau national pour assurer le suivi et la veille permanente nécessaires au système.

---

Chacun des Gouvernements concernés assurera le financement de la mise en œuvre du PIC-RS (à travers son budget d'investissement et ses ressources au titre des changements climatiques et du développement durable), en partage des coûts avec les bailleurs et partenaires au développement, conformément aux accords établis.

Les PTF accompagneront le processus du PIC-RS pour le renforcement de capacités nationales et la mobilisation de partenariats techniques et financiers nécessaires. Des Comités nationaux et régionaux de concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers seront institués à cet effet.

### 1.2.3. Organes consultatifs de concertation

Les organes consultatifs de concertation du PIC-RS sont composés de :

- a) Un cadre de concertation multi-acteurs : Il regroupe au niveau de chaque Etat, les représentants de l'Etat, des Collectivités, des PTF, de la Société civile et du Secteur privé. Il a pour mission de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques. Il sert de cadre de dialogue entre les Etats et les autres

acteurs dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PIC-RS. il est présidé par le Ministre Chargé de l'Environnement ;

- b) Plusieurs cadres de concertation sectoriels (environnement, agriculture, élevage, ressources en eau, énergie, communication, axes transversaux) constitués autour des différents départements ministériels et regroupant l'ensemble des partenaires intervenant dans le secteur concerné. Ils sont présidés par les Secrétaires Généraux desdits départements ministériels, avec l'appui des Points Focaux Nationaux. Des réunions de revue sectorielle sont organisées annuellement pour chaque cadre de concertation. Elles sont l'occasion d'examiner le bilan et la programmation des interventions du PIC-RS dans le secteur concerné. Ils sont présidés par les Secrétaires Généraux desdits départements ministériels, avec l'appui des Points Focaux Nationaux.

## **II. CADRE ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du PIC-RS s'articule autour de plusieurs instruments et d'un ensemble d'acteurs qui y contribuent.

### **2.1. Instruments de mise en œuvre**

Plusieurs instruments contribuent à la mise en œuvre efficace et efficiente du PIC-RS aux niveaux sous-régional, national et sectoriel. Ce sont :

#### **2.1.1. Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020)**

Le Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020) a été bâti sur la base d'actions identifiées comme prioritaires au niveau de chaque axe/secteur/thématique. Le PRP est établi sur la base : (i) d'une hiérarchisation des actions au niveau de chaque secteur ; et (ii) des possibilités réelles de mobilisation des ressources. Il constitue un portefeuille prioritaire de mesures, projets et programmes régionaux afin de répondre aux besoins urgents de la Région du Sahel.

#### **2.1.2. Programmes nationaux**

Ils correspondent à la traduction en programmes et projets des Contributions Déterminées au niveau National qui constituent la base de l'évaluation des besoins des Pays dans le Programme Quinquennal 1 (PQ1) et le Programme Quinquennal 2 (PQ2) du PIC-RS.

#### **2.1.3. Plans d'action sectoriels et programmes transversaux**

Au niveau des ministères sectoriels (Environnement, Développement rural, ressources en eau et énergie, en particulier), les instruments de mise en œuvre du PIC-RS sont : i) les politiques / stratégies sectorielles (ou thématiques) ; ii) les cadres de dépenses sectoriels à moyen terme ; iii) le Programme d'Investissement Public (PIP) ; iv) le budget de l'État ; et (v) les plans d'actions sectoriels et les programmes transversaux qui opérationnalisent le PIC-RS, en mettant l'accent sur les résultats, les actions majeures, les activités et leurs coûts.

## **2.2. Analyse des parties prenantes**

La multiplicité des programmes et sous-programmes du PIC-RS, la durée d'exécution (2018 -2030) et le changement d'échelle induit par cet investissement, nécessitent une réelle implication de plusieurs acteurs institutionnels, techniques, financiers tant au niveau national, régional, qu'international.

Les États, à travers leurs administrations centrales et déconcentrées, les collectivités locales, les Organismes de bassin, les Organisations d'intégration sous-régionale, le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions bancaires et de microfinances et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), sont les principaux acteurs de la mise en œuvre du PIC-RS. Ces acteurs contribueront à la mise en œuvre du Plan à travers leurs instruments respectifs.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) constituent un groupe d'acteurs spécifiques. Il est attendu d'eux, non seulement l'appui financier nécessaire à la mise en œuvre effective du PIC-RS, mais également un apport d'expertise technique pour son efficience.

### **2.2.1. Acteurs nationaux**

#### **2.2.1.1. États**

Les États joueront un rôle central dans la mise en œuvre du PIC-RS à travers l'organisation de la concertation des différents acteurs autour des différents organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre. Ils contribueront en particulier à la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre des programmes régionaux et des programmes nationaux. Ils joueront un rôle de leadership dans la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes, au suivi et à leur évaluation.

Les États encourageront en particulier le partenariat avec le secteur privé à travers des réalisations en mode PPP, d'infrastructures axées sur l'exploitation minière, l'énergie, etc. Dans le secteur des industries extractives, les États accorderont la priorité aux

projets qui ont le potentiel de jouer un rôle de transformation pour le développement durable du secteur minier à travers les retombées sur les emplois directs et indirects.

- Ministère en charge de l'Economie et des Finances

Le (s) Ministère (s) en charge du budget, de l'Economie et des Finances participera (participeront) à la mise en œuvre du PIC-RS à plusieurs niveaux. D'abord, en tant que Membre (s) statutaire (s) du Comité d'Orientation Stratégique Elargi (COSE), pour le suivi de la mise en œuvre des orientations préalablement établies, ensuite pour la facilitation du financement des programmes, sous-programmes et projets à travers les différents guichets. Pour cela, il (s) veillera (veilleront) à l'inscription des Programmes, sous-programmes et projets du PIC-RS dans les différents chapitres du budget d'investissements public et de financements relatifs au développement environnemental. Il (s) s'attachera (s'attacheront) notamment à ce que le PIC-RS soit pris en compte au niveau des chapitres du budget d'investissement public.

- Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable

Ce Ministère de tutelle institutionnelle du Plan participera à la mise en œuvre du PIC-RS d'abord, en tant que membre statutaire du COSE et du GTN.

A ce titre, il bénéficiera d'abord ,de toutes les actions de renforcement de capacités et de transfert de connaissances et de compétences nécessaires pour lui assurer une réelle maîtrise d'ouvrage du suivi de la mise en œuvre du PIC-RS.

- Autres Ministères

Les autre Ministères impliqués seront responsabilisés et participeront activement à la planification des actions et à la mise en œuvre du PIC-RS. Les Ministères en charge du Plan et de l'Environnement en particulier veilleront a à ce que les programmes, sous-programmes et projets relatifs à la mise en œuvre du PIC-RS soient pris en compte dans les différents plans et programmes de développement du pays.

#### 2.2.1.2. Collectivités Territoriales

Les collectivités Territoriales locales concourront à la mise en œuvre du PIC-RS. A ce titre, elles participeront au suivi de la mise en œuvre, de l'évaluation des Programmes et projets dont elles sont porteuses dans le domaine des changements climatiques et qui sont en relation avec le PIC-RS ; elles participent activement à l'animation des cadres de concertation au niveau local, avec les différents acteurs.

#### 2.2.1.3. Secteur privé

Le secteur privé est un acteur important de premier plan pour la croissance et le développement économique des Etats. Il joue un rôle prépondérant dans la production,

la transformation, la commercialisation des produits locaux et la création d'emplois et constitue une source importante de recettes publiques.

Le secteur privé jouera un rôle actif dans la concertation en participant notamment aux cadres de concertation multi acteurs, au financement ou au cofinancement de certains investissements spécifiques à travers le mécanisme PPP et au suivi évaluation de la mise en œuvre du Programme.

#### 2.2.1.4. Société civile

La société civile est aujourd'hui un acteur clé dans la gestion des affaires publiques. Elle exerce un rôle de veille citoyenne et de médiation dans les situations conflictuelles. Les Organisations de la Société Civile (OSC), proches des collectivités et des populations sont des partenaires incontournables dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement. De plus, elles seront des acteurs dans l'information, la sensibilisation, la formation et le plaidoyer en vue de l'appropriation du PIC-RS par les citoyens à la base. C'est pourquoi, la société civile devra être fortement impliquée dans le processus de mise en œuvre au niveau national, régional et local à travers un partenariat basé sur la sous-traitance entre les Ministères et structures chargées de l'Environnement et certaines ONG spécialisées, disposant des compétences requises dans le domaine de l'Environnement, pour l'exécution sur le terrain de programmes et projets, sur une base contractuelle. A cet effet, des accords programmes et/ou des contrats de participations serviront de cadre de partenariat.

#### 2.2.1.5. Organismes d'intégration sous-régionale

Les Organismes d'intégration sous-régionale, en particulier les Organismes de bassin, en tant qu'entités autonomes relevant néanmoins des Etats, auront pour tâche de suivre et d'évaluer, en synergie avec les Etats et les Partenaires Techniques et Financiers, la mise en œuvre de leurs Programmes respectifs et de rendre compte à travers des rapports périodiques au GTC-CC-RS, qui assure la fonction de coordination des initiatives et celle de structure relais avec la Conférence ministérielle CC-RS.

Ils devront rendre compte régulièrement (par semestre) au Président du GTC des résultats issus de leur mise en œuvre sur les plans techniques et financiers à travers des Rapports d'Exécution Technique et Financière (RETF). Une synthèse des RETF des différents organismes sera alors élaborée par le Président du GTC en vue de son examen par cet organe.

#### 2.2.1.6. Partenaires Techniques et Financiers

Le dialogue sur les politiques sera organisé au sein des différentes instances du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation (Cadre de concertation multi acteurs, cadre de concertation sectorielle, réunions du GTC-CC-RS, Conférence ministérielle, etc.) et sera renforcé. Ce dialogue sera conduit sous le leadership des Etats. Les PTF qui ont une fonction importante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PIC-RS, appuieront des actions de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles.